

TRAIL RELAIS DES CHAPELLES 56

Samedi 26 octobre 2024

Le Trail Relais des Chapelles – 56 est organisé par un comité regroupant les paroisses du pays de Lorient et 16 associations de mise en valeur des chapelles sur ce même territoire. Le TRC 56 est à la fois un grand défi sportif et une occasion de rencontre entre le sportif, le culturel et le spirituel, mais aussi entre valides et handicapés, ces aspects correspondant à notre patrimoine et à nos traditions.

Les concurrents s'engagent également à respecter les valeurs défendues par notre association : respect des concurrents, de la nature, des chapelles et de ce qu'elles représentent.

1) Organisation

L'entité organisatrice est l'Association diocésaine de Vannes, avec une équipe de pilote de l'événement :

- Direction de course : Philippe EHOUARNE et Guillaume d'Arcimoles
- Pôle comptable et financier : Myriam d'Arcimoles
- Pôle de l'animation culturelle et spirituelle : Hubert de GEVIGNEY et Gérald HUSSENOT
- Pôle logistique : Jean-Gabriel ROUSSOT
- Pole communication : Olivier HUGUET
- Pôle relations institutionnelles, administratif et référent biodiversité : Jean-Luc VEILLE
- Coordination et secrétariat général : Guillaume d'Arcimoles

L'organisation dispose d'une assurance responsabilité couvrant les activités de l'épreuve. Cependant la participation des coureurs se fait en connaissance de cause et sous leur responsabilité, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Il est conseillé à chaque concurrent non licencié de souscrire une assurance individuelle «accident».

2) La course

Le Trail Relais des Chapelles 56 se décline en 6 formules :

Formule A	Un trail de 70 kms environ à parcourir individuellement partant de la chapelle St Etienne en Cléguer pour rejoindre Lomener via 15 chapelles – départ : 07h
Formule B	Une épreuve en relais sur ce même parcours avec un maximum de 10 relayeurs (H ou F) – départ : 07h

Formule C	Un trail de 23 kms environ à parcourir individuellement partant de la chapelle notre Dame de Pitié à Guidel pour rejoindre ND de la Garde à Lomener via 5 chapelles – départ 13h
Formule D	Une épreuve en relais sur ce même parcours de 23 km avec un maximum de 4 relayeurs (H ou F) – départ : 14h
Formule E	Une course au départ de la chapelle de St Léonard (Ploemeur) jusqu'à ND de la Garde à Lomener, réservée aux handicapés en joëlette– départ : 15h
Formule F	En marge des courses chronométrées, un rallye ludique et culturel pour les familles avec enfants

		Chapelles	Point Relais	Point Ravitaillement	Etapas			Age mini
Formules A et B		St Etienne			1	9,17	km	16
		Bonne Nouvelle	oui					
		St Gildas			2	9,03	km	16
		Bon Secours	oui	oui				
		Ste Flamme						
		Kergornet			3	11,45	km	16
		La Madeleine						
		St Laurent	oui					
					4	5,4	km	16
Locmaria	oui	oui						

Formules C et D	Formules				5	6,05	km	16
		St Michel	oui					
					6	6,19	km	16
		ND Pitié	oui					
					7-1	7,56	km	16
		St Mathieu	oui					
				8-2	6,04	km	16	
	St Jude	oui	oui					
				9-3	2,5	km	13	
	Formule E	St Léonard	oui					
					10-4	6,61	km	16
		ND la Garde	oui					
70 / 23 / 6,6 /								km

En caractères gras : les étapes pour les formules relais. Le respect de ces étapes est obligatoire : les relèves de coureur au sein d'une même équipe doivent s'effectuer impérativement dans les points relais.

Le parcours emprunte des petites routes, des chemins de randonnées communaux et de grande randonnée (GR) sur 7 communes, ainsi que des portions de chemins privés pour lesquels les accords des propriétaires ont été ou sont en train d'être obtenus, et qui ne sont ouvertes que le jour de la course.

3) Règles de course

Un entraînement adéquat ainsi qu'une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle.

Chaque concurrent devra être en possession du matériel obligatoire listé ci-après

Le temps maximal de l'épreuve pour être classé est fixé à 10 h30 pour les parcours A et B et 4 H00 pour les parcours C et D - toutes pauses comprises -, sous réserve d'avoir respecté certaines barrières horaires intermédiaires, communiquées dans le carnet de route et sur le site web www.trailrelaischapelles56.fr

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts. Les concurrents doivent impérativement repartir des postes de contrôle avant que la barrière horaire ne soit dépassée sous peine de se voir retirer leur dossard et d'être disqualifiés.

Les formules A et C sont réservées aux adultes majeurs.

ATTENTION!! :

Sachant qu'un « coureur balai », sera chargé de fermer la course et d'enlever tous marquages (rubalises, panneaux, flèches, etc ...), il serait dangereux et périlleux qu'un concurrent entêté persiste à vouloir continuer sans dossard et malgré sa mise hors course. Dans un pareil cas, l'Organisation décline toute responsabilité auprès du concurrent concerné.

4) Respect des milieux naturels traversés

Qu'ils fassent ou non l'objet d'une réglementation particulière (espaces naturels sensibles, Réserve Naturelle Régionale du Grand et du Petit Loch, espaces classés Natura 2000, etc), la protection de l'ensemble du parcours est impérative.

C'est ainsi que l'organisateur ne mettra en œuvre aucun drone, et que la seule sonorisation installée le sera à l'arrivée à Lomener.

Ces règles s'appliquent évidemment aux concurrents !

Il est obligatoire de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification du coureur ou / et de l'équipe.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours ou pratiquant du «hors-piste» sera disqualifié et pourra se voir exclu à vie de l'épreuve.

Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets pourront être déposés.

5) Inscription

L'inscription des mineurs au TRC56 est soumise à autorisation parentale signée par le tuteur légal

Règles particulières applicables aux parcours relais

La formule B est ouverte au départ de St Étienne aux équipes de 10 coureurs au plus, âgés de 16 ans au moins à l'exception des étapes 9 8 et 11 ouvertes aux minimes (14 et 15 ans) et de l'étape 9 ouverte aux benjamins benjamins (13 et 14 ans).

Le témoin sera remis à chaque équipe avant le départ au coureur partant de St Nicolas. Les passages de témoin se dérouleront aux chapelles de Bonne Nouvelle (Pt Scorff), ND de Bon Secours, St Laurent, Locmaria, St Michel, ND de Pitié, St Michel, St Jude, St Léonard, ND de la Garde.

La formule D est ouverte au départ de ND de Pitié aux équipes de 4 coureurs au plus, âgés de 16 ans au moins à l'exception des étapes 8 et 11 ouvertes aux minimes (14 et 15 ans) et de l'étape 9 ouverte aux benjamins benjamins (13 et 14 ans).

Le témoin sera remis à chaque équipe avant le départ au coureur partant de ND de Pitié. Les passages de témoin se dérouleront aux chapelles de St Michel, St Jude, St Léonard, ND de la Garde.

Le respect des conditions d'âge minimum requis pour chaque étape est de la responsabilité des capitaines d'équipes. L'Organisation de course effectuera des contrôles appropriés et se réserve le droit de suspendre la participation d'une équipe si ces dispositions ne sont pas respectées.

Seuls les transports entre Lomener et les points de départ (St Etienne et ND de Pitié) sont pris en charge.

La mise en place des coureurs d'une équipe relais le long du parcours n'est pas assurée par l'organisation de course. Elle est donc à la charge de chaque équipe.

Pour être classés, les coureurs d'une équipe devront se regrouper sur les dernières longueurs du parcours et franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Règles particulières applicables à la formule E

La formule E est ouverte au départ de St Léonard aux personnes en situation de handicap moteur et en fauteuil, assistés si nécessaires d'une équipe de soutien.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce Règlement et à cette Charte par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect des règles de course.

D'éventuelles modifications du règlement pourront être transmises aux concurrents inscrits via leur adresse e-mail.

6) Conditions d'admission des concurrents

Chaque coureur inscrit devra pouvoir justifier du respect de l'âge minimum requis, précisé supra

Lors de l'inscription en ligne sur klikego, les informations sont déclaratives et saisies sous responsabilité de chaque coureur, et de leurs parents ou tuteur légal pour les mineurs.

Un certificat médical datant (au jour de l'épreuve) de moins d'un an, autorisant le concurrent à la pratique de la course à pied en compétition (ou licence d'athlétisme–FFA–de 2024) devra être fourni. Ce certificat médical devra parvenir via le site <https://www.klikego.com/> à l'organisation avant le 25/10/2024 – 12h00, pour valider l'inscription.

Par le seul fait de leur inscription, les concurrents certifient être en condition physique et morale leur permettant d'effectuer cette épreuve dont ils ont pris connaissance des difficultés.

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Il y aura néanmoins le long du parcours 4 postes de ravitaillement, situés à l'intérieur ou devant les chapelles (Bon Secours, St Laurent, St Michel et St Mathieu) ainsi qu'à l'arrivée. Les coureurs pourront cependant se ravitailler en eau dans chaque chapelle.

A l'arrivée, un ravitaillement solide et liquide sera offert à tous les concurrents.

L'assistance personnelle est interdite, ainsi que les suiveurs qu'ils soient à pied ou avec tout moyen de transport. Une assistance est cependant tolérée uniquement sur les zones de ravitaillement.

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti dopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

Tout contrôle positif entraînera la disqualification immédiate.

7) Catégories et Classements

Il sera établi :

- un chronométrage et un classement individuel Hommes et Femmes pour les formules A et C (parcours individuels)
- un chronométrage et un classement des équipes relais pour les formules B et D
- un chronométrage et un classement des concurrents individuels pour la formule E (personnes en situation de handicap moteur, avec assistance si nécessaire).

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heures, minutes et secondes. En cas d'ex-aequo, l'avantage sera donné au plus âgé. Les podiums scratch n'entrent pas dans les classements de catégorie.

Motifs de disqualification.

- Non respect du code de la route et des consignes des signaleurs où membres de l'organisation
- Pointage au-delà de l'horaire de départ ou de fermeture d'un poste de contrôle.
- Utilisation d'un moyen de transport.
- Absence de l'équipement obligatoire au départ de l'épreuve (pas de contrôle systématique au départ, le concurrent est responsable du respect du contenu obligatoire, mais un contrôle en cours d'épreuve est possible à tout moment.
- Non assistance à un concurrent en danger.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou leur assistance.
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.
- Comportement irrespectueux vis-à-vis des membres de l'organisation et bénévoles.
- Refus de se faire examiner par les médecins de l'épreuve.
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.
- comportement dangereux d'un concurrent.
- Pour les formules relais, passage de témoin non validé par un commissaire de course ou non respect des conditions d'âge minimum exigé par la réglementation.

8) Programme de l'épreuve, Carnet de Route, communications

Un site internet a été créé et est consultable à l'adresse suivante : railrelaischappelles56.fr

Les concurrents inscrits devront se procurer le Carnet de Route (roadbook) et les éventuelles mises à jour par téléchargement à partir du site de l'épreuve. Aucun Carnet de Route imprimé ne sera délivré aux concurrents. Il fait cependant partie du matériel obligatoire. Téléchargement recommandé sur smartphone.

Toute communication officielle se fera exclusivement à travers le site internet de l'épreuve et par une newsletter via l'adresse mail communiquée à l'inscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier jusqu'au départ de la 1^o course le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou vents très forts) ou pour toute autre raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de reporter le départ, de l'annuler, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Une feuille de route (road-book) sera disponible sur le site web de la course. Elle comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes et les lieux de ravitaillement, ainsi qu'un descriptif du parcours et ses coordonnées. La feuille de route sera susceptible de révisions, annoncées sur le site. Dans sa dernière édition, elle fera partie de l'équipement obligatoire.

Il est instamment demandé aux coureurs de ne pas utiliser cette feuille de route pour les entraînements, une partie du parcours s'effectuant sur des portions de chemins privés uniquement ouverts le jour de la course.

9) Sécurité et Assistance médicale

Elle sera assurée par un réseau de plusieurs postes de contrôle et postes médicaux, composés de Médecins, Contrôleurs, Signaleurs, Secouristes et de véhicules médicalisés.

Les postes de secours, pilotés par des associations de secouristes de l'Ordre de Malte, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins de l'épreuve sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Des numéros de téléphones à contacter en cas de nécessité seront communiqués lors de la distribution des dossards. Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En cas d'abandon, pour des raisons de sécurité et pour éviter que les moyens de secours ne soient inutilement engagés, le concurrent doit informer l'organisation par téléphone (n° fourni sur le dossard et le carnet de route). L'organisation pourra mettre en place son rapatriement si le coureur le demande. Le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au responsable du poste de contrôle le plus proche, à la fermeture de course « coureur balai », ou bien à un responsable de pointage à l'arrivée de la course.

Un rapatriement des coureurs ayant abandonné sera mis en place, mais il sera demandé aux coureurs de rallier, s'ils le peuvent, la chapelle du parcours la plus proche, où ils pourront attendre la navette qui le ramènera à l'arrivée. L'attente de la navette pouvant être un peu longue, il convient que les coureurs emportent l'équipement nécessaire pour faire face à toutes les conditions météorologiques.

10) Équipement obligatoire

- 1 sac ou tout autre moyen permettant de transporter le matériel obligatoire suivant:
- 1 lampe frontale avec piles de rechange (formule A uniquement)
- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau transportable, réapprovisionnée en eau potable à chaque chapelle.
- 1 sifflet.
- Brassard ou gilet fluo pour la partie nuit (conseillé)
- La feuille de route (dernière édition, téléchargée du site de l'épreuve)

Fortement conseillé :

- Vêtements adaptés aux conditions météo
- Un gobelet ou un bidon (aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements)
- Un téléphone mobile (le N° de téléphone devra être fourni à l'organisation au moment de l'inscription)